

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 janvier 2026

---

EXPÉRIMENTATION POUR L'INSTAURATION D'UN ENSEIGNEMENT D'ÉDUCATION À  
L'ALIMENTATION À L'ÉCOLE - (N° 2091)

Tombé

N° AC54

## AMENDEMENT

présenté par  
Mme Olivia Grégoire, rapporteure

-----

### ARTICLE 2

Après le mot :

« comité »

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 6 :

« incluant des représentants des ministères compétents et des collectivités territoriales ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à préciser que le comité de sélection des projets, qui n'est pas nécessairement interne au ministère de l'éducation nationale, comprend des représentants des ministères concernés (éducation nationale, mais également, le cas échéant, agriculture par exemple) et des collectivités territoriales.